



**Du 19 au 24  
Février 2023**

**STAGE DE SKI-  
ALPIN et de  
SNOWBOARD**

**AUBERGE  
ABRIGALL**

**STATION :  
MASELLA  
ESPAGNE**

**TRANSPORT**



**ASPTT  
CARCASSONNE**

Rue Marceau Perrutel  
prolongée  
BP 585  
11009 CARCASSONNE cedex

TEL : 04 68 47 37 84

Mél :  
ski.carcassonne@asptt.com

<https://carcassonne.asptt.com/>

# **PROJET PEDAGOGIQUE ASPTT CARCASSONNE**

**Stage de ski et de snowboard**

Déclaré à la DDCSPP de l'Aude

n° : 0110345SP000118

**ASPTT CARCASSONNE**  
CLUB OMNISPORTS  
cultivons vos envies

Orange Restricted

Stage de Ski, vacances d'hiver, du dimanche 19 au vendredi 24 Février 2023, à Masella (Pyrénées Espagnoles).

### **Public accueilli**

Enfants et adolescents de 7 à 17 ans (autonomes dans les actes de la vie courante), ayant leur pass sanitaire à jour. Licenciés à la Fédération Française de Ski, pratiquants débrouillés à experts en ski et/ou snowboard. Niveau de pratique minimum 1ère étoile de ski, goomie rider en snowboard.

30 à 40 stagiaires

L'encadrement sera assuré par des moniteurs fédéraux (MF1 et MF2), et accompagnateurs licenciés à la FFS et membres de l'ASPTT Carcassonne.

## **HEBERGEMENT**



Les participants seront logés au pied des pistes, à l'auberge « Abergall » (une étoile) de Masella (Avinguda Peu Pista, Masella, 17538 Girona Espagne - tel+34972891760)

L'hygiène et la sécurité des locaux ainsi que la qualité de la restauration sont garanties par la direction de l'auberge, avec, bien évidemment, un droit de regard des organisateurs. Le protocole sanitaire et les gestes barrières seront respectés selon la législation en vigueur durant cette semaine de vacances.

Le couchage est prévu dans des dortoirs pourvus d'un bloc sanitaire et douche. Filles et garçons seront donc séparés et la répartition se fera par tranche d'âge et affinité.

# ENCADREMENT

Les encadrants sont bénévoles, diplômés et majeurs.

6 moniteurs et 4 accompagnateurs, dont une IDE et tous secouristes.

Ils assureront tant le perfectionnement des sports de glisse sur les pistes, activités obligatoires et raison d'être du stage ; que la gestion du quotidien, et des activités hors ski et animations (voir programme du séjour).

Le Président de la section, MF2 est le Directeur du stage.

Une évaluation des élèves sera faite le lundi matin pour déterminer les différentes classes de niveau.

## Programme du séjour :

### PROGRAMME MASELLA du 19 au 24 Février 2023

Dates	Matin		REPAS Détente	Après-Midi			Soirée		
Dimanche 19 Février				14h 00 à 17 h 00	17h 00 à 19h00	19H00	19H30	20H30 à 22H00	
				<b>Transport en bus de Carcassonne vers Masella</b>	Installation dans les chambres, découverte de la station à pied	Douches Toilettes	<b>Repas</b> Abrigall	<b>Détente Et Coucher</b>	
Lundi 20 Février	8H00 à 9H00 <b>Petit déjeuner</b> Salle de restaurant	9h00 à 12h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella - La Molina	12H00 à 14H00 <b>Pause repas</b> Abrigall	14h00 à 17h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella – La Molina	17h00 à 19h00 <b>GOUTER</b> récupération, relaxation, salle de jeux, Promenade encadrée	Douches Toilettes	<b>Repas</b> Abrigall	<b>Soirée cinéma</b>	
Mardi 21 Février	8H00 à 9H00 <b>Petit déjeuner</b> Salle de restaurant	9h00 à 12h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella – La Molina	12H00 à 14H00 <b>Pause repas</b> Abrigall	14h00 à 17h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella – La Molina	17h00 à 19h00 <b>GOUTER</b> récupération, relaxation, salle de jeux, Promenade encadrée	Douches Toilettes	<b>Repas</b> Abrigall	<b>Détente Et Coucher</b>	
Mercredi 22 Février	8H00 à 9H00 <b>Petit déjeuner</b> Salle de restaurant	9h00 à 12h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella – La Molina	12H00 à 14H00 <b>Pause repas</b> Abrigall	14h 00 à 17h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella – La Molina	17h00 à 19h00 <b>GOUTER</b> récupération, relaxation, salle de jeux, Promenade encadrée	Douches Toilettes	<b>Repas</b> Abrigall	<b>Soirée dansante</b>	
Jeudi 23 Février	8H00 à 9H00 <b>Petit déjeuner</b> Salle de restaurant	9h00 à 12h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella – La Molina	12H00 à 14H00 <b>Pause repas</b> Abrigall	14h 00 à 17h00 <b>SKI, SNOWBOARD</b> Masella – La Molina	17h00 <b>GOUTER</b> En extérieur	18H00 Ski nocturne	19H30 Douches Toilettes	20h00 <b>Repas</b> Abrigall	21h00 à 22h00 <b>Détente Et Coucher</b>

Des activités seront proposées après la journée de ski comme : relaxation, récupération, promenades, jeux de société. Ainsi que des soirées à thèmes : dansante, cinéma. Sans négliger les temps de repos et d'indépendance . Une évaluation quotidienne se fera sous forme de tour de table et discussions d'où découleront les réajustements en fonction du ressenti des participants (stagiaires et encadrants).

# FORMALITES ADMINISTRATIVES

Une présentation du stage auprès des adhérents a été effectuée lors de la journée porte ouverte du club.

Une réunion préparatoire, avec tous les participants sera programmée dès la clôture des inscriptions, afin d'établir ensemble une charte et un règlement intérieur. De même, dès l'arrivée sur le site une réunion d'harmonisation est prévue afin de définir les règles de vie en société : horaires à respecter, pas d'alcool, pas de de tabac, rappel de la législation liée au cannabis, gestion des écrans, sorties encadrées. Révision des règles de sécurité à respecter sur les pistes.

De plus, le stage en est à sa troisième édition, et nous avons ainsi préparé une organisation propre pour cette saison. Le sujet est travaillé lors de réunions, par téléphone et mails ainsi que par échanges avec les organisateurs d'autres clubs, lors des sorties skis hebdomadaires.

Les participants sont couverts par l'assurance assistance et dommages corporels Premium souscrite lors de l'adhésion à l'ASPTT.

La cession du droit à l'image a été abordée lors de la prise de licence ASPTT de même que l'autorisation de transport et de soins dans le bulletin d'adhésion à la section.

**Bulletin d'adhésion :**

#### HONORABILITE DES ENCADRANTS BENEVOLES ET PROFESSIONNELS LICENCIES

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

#### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail [rgpd@asptt.com](mailto:rgpd@asptt.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation (cession de droit à l'image).

#### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je, soussigné(e) M ou Mme \_\_\_\_\_ représentant légal de \_\_\_\_\_ certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités

- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison. J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'accident est : \_\_\_\_\_ numéros de téléphone \_\_\_\_\_.

#### ASSURANCE :

L'établissement d'une Licence ASPTT PREMIUM ou Évènementielle permet à son titulaire de bénéficier des assurances "Responsabilité civile", "Assistance aux personnes" et "Dommages corporels" souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ». Le montant de ces assurances comprises dans le prix de la Licence ASPTT PREMIUM est de 1,84 € pour l'assurance « Dommages corporels » et de 0,23 € pour l'assurance « Assistance aux personnes ». Il est respectivement de 0,35 € et 0.10 € dans la Licence ASPTT Évènementielle. Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes », le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

#### REFUS D'ASSURANCE « DOMMAGES CORPORELS » ET/OU « ASSISTANCE »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance :

- Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site [www.asptt.com](http://www.asptt.com))
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Assistance aux personnes »

**ASPTT CARCASSONNE**  
SKI ALPIN  
CLUB OMNISPORTS  
cultivons vos envies

**Saison 2022 - 2023**

Création ou  renouvellement

Mr  Mme

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de nais. \_\_\_\_\_

Lieu de nais. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Tél. domicile \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Mobile \_\_\_\_\_

Email\* \_\_\_\_\_

\*En majuscule

**Présentation d'une pièce d'identité obligatoire**

**Pour les postiers :** N° ID \_\_\_\_\_

#### ADHESIONS

#### COTISATIONS :

Licence FFS + Carte FSASPTT (assurance) : 95€

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature obligatoire (du demandeur ou du représentant légal)

Cotisation :

**Certificat médical ou questionnaire de santé**

L'ensemble des documents est disponible sur notre site internet, et pourra être consulté à notre permanence.

La carte nationale d'identité est fournie par les participants le jour du départ.

Une autorisation de sortie de territoire a été fournie par les parents des stagiaires au moment de l'inscription au stage.



# Autorisation de sortie du territoire :



## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)

### D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)



N° 15646\*01

#### 1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_

Pays de naissance : \_\_\_\_\_

#### 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_

Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père  Mère  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone (recommandé) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Courriel (recommandé) : \_\_\_\_\_

#### 3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

#### 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :

DATE : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 411-6 et 441-7 du Code pénal.

#### 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION <sup>(1)</sup> :

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre (Préciser : \_\_\_\_\_)<sup>(2)</sup>

Délivré(e) le : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Par (autorité de délivrance) : \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

# SUIVI SANITAIRE

Les encadrants sont à jour des vaccinations obligatoires et fournissent un carnet de vaccinations. Ils sont en possession de la carte de sécurité sociale européenne.

L'Assistante Sanitaire, IDE, assurera le suivi (voir documents demandés à l'inscription)

**Médecin généraliste** : Enric Subirats, Avinguda Peu Pista, Masella - tel +34972144000

**Pharmacie** : Farmacia d'Alp, carrer Nord, Alp - tel +34972890201

**Hôpital** : Hospital Transfrontières de Cerdanya, camin d'Ur, Puigcerda - tel +34972657777

Les participants fournissent le jour du départ la carte de sécurité sociale européenne.

La fiche de liaison sanitaire a été fournie par les participants au moment de l'inscription au stage.

## Fiche sanitaire de liaison des participants :



### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
MÉDICAMENTEUSES  oui  non  
AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

# TROUSSEAU

Un trousseau est donné aux participants prévoyant l'habillement nécessaire à la pratique des activités prévues. (Liste à titre indicatif)

**Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant, dans un grand sac de voyage ou une grande valise pour les vêtements, sauf les chaussures de ski qui seront dans un sac à part.**

Le local ski chaussure de ski est au pied des pistes et à l'arrivée dimanche soir nous rangeons les skis et les chaussures de ski dans ce local. C'est donc plus simple pour nous si les chaussures de ski ne sont pas au fond de la valise...

## ***Le linge de toilette et les draps sont fournis***

Dans une valise à roulette de préférence (le bus est à 100m de l'auberge et il n'y a pas de roomservice;-))

- lunette de soleil ou masque
- crème solaire et stick pour les lèvres
- 1 gourde souple 250ml (pour boire pendant la journée de ski)
- 1 tour de cou
- 1 paire de gant de ski
- 1 blouson de ski
- 1 pantalon de ski ou une combinaison de ski
- 1 paire de chaussure imperméable (Type chaussure de randonnée ou après ski) peut-être à porter dès la montée dans le bus selon l'enneigement à Masella
- 5 paires de chaussettes de ski
- 2-3 sous pulls
- 1 sweat
- 1 polaire
- 5 tee-shirts
- nécessaire de toilette
- sous-vêtements pour la semaine
- 1 pyjama
- 1 paire de chausson (pour l'auberge)
- 1 paire de basket ou chaussure de ville
- 1 tenue de ville
- 2-3 sachets pour le linge sale
- 1 verre eco cup (pour boire dans la chambre)
- 5 gouters (pom'pote, gateau...) l'auberge ne propose pas de gouter
- chaussures de ski
- casque de ski
- Des mouchoirs en papier et des masques

**Identifier un maximum d'affaires avec le nom de vos enfants (c-monetiquette.fr, a-qui-s.fr, ...).**

**Surtout les après-ski wedze !**



# BILAN

Après le séjour une après-midi conviviale avec les parents permettra de dresser un bilan définitif.